



Check-list du déménagement



Déménager en toute sérénité



J-3 MOIS

- Propriétaire : Informez votre syndic et pensez à établir un arrêté de compte
- Locataire : informez votre propriétaire par lettre recommandée dans le respect de votre préavis.
- Si vous avez des enfants, et un besoin de changer de crèche ou d'école, consultez rapidement les places disponibles autour de votre futur domicile..
- Obtenez un devis personnalisé en contactant un professionnel du déménagement qui se déplacera directement chez vous (info : devis gratuit, rapide chez Mondia. Pour prendre RDV, cliquez [ici](#))

J-2 MOIS

- Informez l'administration de votre changement d'adresse (CAF, centre des impôts, assurance maladie, etc.)
- Prévenez votre entourage si vous comptez sur leur aide.
- Procurez-vous des cartons et le matériel nécessaire pour emballer vos biens. On vous invite à consulter notre catalogue en ligne.
- Réalisez un premier tri dans vos affaires.
- Assurez vous d'être couvert en vérifiant vos polices d'assurance vie et habitation

J-1 MOIS

- Si ce n'est pas déjà fait, convenez de la date du déménagement avec votre déménageur ou votre entourage.
- Videz progressivement votre logement et mettez en carton toutes les affaires dont vous n'aurez pas besoin à court terme.
- Contactez vos fournisseurs d'énergie pour effectuer le relevé de vos compteurs et faites transférer vos abonnements (gaz, électricité, Internet).
- Prenez vos dispositions pour faire garder vos enfants et vos animaux de compagnie pendant votre journée de déménagement.

J-2 SEMAINES

- Contactez votre mairie afin d'obtenir une autorisation de stationnement pour le jour J.
- Fermez vos derniers cartons.
- Prévoyez le transfert de votre courrier.

J-1 SEMAINE

- Si vous êtes locataire, prévoyez une date avec votre bailleur pour l'état des lieux.
- Assurez votre nouveau logement.
- Demandez à votre propriétaire ou votre agence l'ensemble des clés de votre nouveau domicile.
- Coupez et dégivrez votre congélateur et votre réfrigérateur.

J-1 JOUR

- Vérifiez que vos appareils électroménagers sont bien débranchés (lave-vaisselle, machine à laver, etc.).
- Inspectez minutieusement votre logement pour ne rien oublier et faites le ménage.
- Mettez à portée de main les documents importants et toutes les clés des logements (ancien et nouveau).

J-J

- Réalisez les relevés des compteurs dans l'ancien et le nouveau logement avec les fournisseurs d'énergie.
- Réalisez l'état des lieux de sortie de votre ancien logement puis l'état des lieux de l'entrée dans le nouveau.
- Communiquez l'adresse de votre nouveau domicile à votre bailleur pour le suivi du courrier « oublié » et pour qu'il puisse vous faire parvenir votre caution.
- Assurez vous que vos déménageurs aient l'adresse du nouveau logement et indiquez où déposer les cartons en fonction des pièces.

APRÈS

- Si vous constatez des dommages ou des pertes, informez au plus vite votre déménageur ou votre assurance.
- Changez l'adresse de votre carte grise sur le site de l'administration (vous disposez d'un mois à compter de la date du déménagement pour faire le changement).
- Si vous êtes propriétaire, faites changer les serrures.
- Coupez et dégivrez votre congélateur et votre réfrigérateur.